

Actions de prévention sur le secteur de Montrapon - Construction d'ateliers polyvalents - Adoption du projet - Demandes de subventions

M. l'Adjoint JEANNIARD, Rapporteur : Depuis plusieurs années, les travailleurs sociaux de Montrapon sont confrontés à l'agressivité, vandalisme et à la délinquance de groupes de jeunes des cités Nord de Montrapon.

Des réponses ont déjà été apportées. Pour les jeunes de 16 - 18 ans, l'intuition de départ a été qu'il fallait partir de l'un de leurs centres d'intérêt évidents : les deux roues et quatre roues, source de convoitise et objets d'emprunts, en vue de courses bruyantes provocatrices.

Les travailleurs sociaux de Montrapon (animateurs, éducateurs, assistantes sociales, conseillères en économie sociale et familiale, bibliothécaires) réunis en un collectif, ont proposé la création d'un **atelier de mécanique moto** où les jeunes en question pourraient apprendre à monter et démonter motos et mobylettes, étudier leur fonctionnement et leurs performances, pour ensuite se mesurer à d'autres et finalement à eux-mêmes en compétition sur circuits spéciaux. Un éducateur technique encadrerait l'activité sur la base d'un protocole strict quant au fonctionnement et aux horaires.

Il a été souhaité que ce projet fut porté par un grand nombre de **partenaires**. Un accord de principe était donné de la part des professionnels et usagers de la moto en ce qui concerne les compétitions, de la Police et de la Gendarmerie pour la participation de techniciens moto et la formation à la sécurité, de la Préfecture avec l'opération moins 10 % d'accidents, de la Mission Locale pour des formations adaptées, des entreprises de mécanique pour des lieux de stages et d'emplois.

Il a été convenu que sur ce projet initial se greffent d'autres éléments complémentaires :

- * un atelier de travail du bois contigu, destiné aux pères de ces jeunes,
- * une participation des jeunes à la construction des locaux dans le cadre d'un stage d'insertion,
- * un lieu d'accueil à l'étage, ouvert aux jeunes de 12 à 16 ans.

Conclusion

Le projet comporte donc **deux phases** intimement liées :

- la construction et l'aménagement de locaux polyvalents avec la participation des jeunes et des adultes des cités Nord,
- l'utilisation de cet espace pour des usages multiples (mécanique, menuiserie, etc.) par ces jeunes et ces adultes.

Tel qu'il a été conçu au long de l'année 1989, le projet s'insère dans une action **globale** de prévention entreprise par le collectif de Montrapon en direction des populations des cités Nord.

Enfin le nouvel espace et les activités qui s'y dérouleront seront pour ces populations un **relais** vers les structures de droit commun (MPT et bibliothèque en premier lieu).

Au nombre des partenaires de la Ville, il faut mentionner :

- Direction des Actions Sociales du Doubs (présence de l'AS de secteur),
- Mission Locale (liste et suivi des jeunes participant au chantier stage d'insertion),
- Service de Prévention de l'ADDSEA (prise en charge du stage d'insertion jeunes),
- une entreprise du bâtiment assumant la responsabilité du chantier. Cee pourrait être le GARE-BTT ou les Compagnons du Devoir ou autres,

- l'Architecte M. Gérard BUISSON, qui sera le maître d'œuvre,
- les services techniques de la Ville : Atelier d'Urbanisme et Bureau d'Études, qui agiront au nom de la Ville maître d'ouvrage,
- la Préfecture du Doubs, au titre de la sécurité routière et du contrat moins 10 % d'accidents,
- le Conseil Général du Doubs à 4 titres :
 - * sa compétence en matière de prévention de la délinquance,
 - * l'implication du service de prévention de l'ADDSEA,
 - * la présence de l'assistante sociale de secteur,
 - * sa participation financière à la construction du local.
- la SAFC, organisme logeur du quartier, qui versera à la Ville la somme équivalente aux LCR qui devaient accompagner la construction de logements de la Place de Coubertin.

Encadrement

- l'éducateur municipal du quartier de Montrapon pour assurer le suivi individuel des jeunes associés au projet,
- un éducateur technique mécanique, embauché par la Ville pour préparer puis gérer, avec les jeunes, le projet moto,
- un éducateur technique du bâtiment, embauché par l'ADDSEA, pour gérer le chantier stage d'insertion jeunes.

Ce personnel sera intégré au Service de Prévention de la Ville et réfléchira son action dans le cadre du collectif des travailleurs sociaux de Montrapon.

Lieu

Ce local sera construit sur le terrain triangulaire en pignon du bâtiment BK, près du carrefour de la rue de l'Épitaphe et de la rue Martin du Gard.

Planning

Les travaux de construction pourraient commencer en mai 1990. Le chantier durerait 6 mois environ, ce qui fixe l'ouverture du local à novembre 1990.

Une évaluation sera faite chaque année en vue de réajustements de l'utilisation et un bilan global sera dressé dans trois ans.

Budget

Le budget d'investissement est évalué à 650 000 F pour la construction et 50 000 F pour l'outillage de base.

Ce budget sera pris en charge par les fonds versés à la Ville par la SAFC, soit 400 000 F, par la subvention exceptionnelle d'investissement envisagée par le Conseil Général du Doubs, soit 300 000 F.

Le budget annuel de fonctionnement se compose du salaire de l'éducateur technique, soit 120 000 F -charges comprises- et des frais de fonctionnement : achat de matériel pour les ateliers (motos et mobylettes d'occasion, bois pour le bricolage, etc.), soit 60 000 F.

Pour ce budget de fonctionnement, il sera demandé 60 000 F au Conseil National des Villes (ex-Conseil National de Prévention de la Délinquance). Le Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer sera sollicité officiellement pour une subvention de 120 000 F au titre du contrat des programmes locaux de la sécurité routière entre l'État et les collectivités territoriales (moins 10 % d'accidents). Il est demandé que ces sommes soient réaffectées au projet de Montrapon.

Le Conseil Municipal est appelé à :

1. adopter le projet proposé,
2. autoriser M. le Député-Maire à signer les conventions à intervenir, ainsi que les marchés après à appel d'offres et avenants ou ordres de services éventuels permettant l'exécution complète des travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
3. approuver les modalités de financement,
4. solliciter les subventions et participations de l'État, du Conseil Général du Doubs, de la SAFC et des autres organismes concernés par cette opération,
5. autoriser l'ouverture au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès signature des conventions ou réception des décisions attributives, les crédits correspondant à ces subventions et participations, soit :

a) en section d'investissement

* en recettes :

400 000 F au chapitre 903.96/1059.90032.31000 pour encaissement de la participation SAFC

300 000 F au chapitre 903.96/1053.90032.31000 pour encaissement de la subvention
du Département

700 000 F

* en dépenses :

650 000 F au chapitre 903.96/232.90032.31000 pour la construction des locaux

50 000 F au chapitre 903.96/2147.90032.47042 pour l'équipement et l'outillage
700 000 F

b) en section de fonctionnement

* en recettes au chapitre 945.92/7371.47042

120 000 F pour encaissement de la subvention de l'État suite à la signature
du contrat de programme local de sécurité routière

60 000 F pour encaissement de la subvention du Conseil National des Villes
180 000 F

* en dépenses :

90 000 F au chapitre 945.92/611.47042

22 000 F au chapitre 945.92/6183.47042

6 000 F au chapitre 945.92/6188.47042

2 000 F au chapitre 945.92/61890.47042, soit 120 000 F pour rémunérations et charges de l'éducateur technique

60 000 F au chapitre 945.92/633.90032.47042 pour l'acquisition de matériel pour les ateliers
180 000 F

M. JEANNIARD : Simplement quelques mots pour vous dire qu'à mes yeux d'une part et aux yeux des travailleurs sociaux du quartier d'autre part, ce projet est important. Il s'agit d'une action dans le cadre de la prévention de la délinquance sur le quartier de Montrapon, quartier qui sollicite le plus mon attention sur ce point. Ce projet est soutenu par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance qui l'a adopté début décembre 1989 et des solutions ont déjà été apportées dans ce cadre-là à Montrapon.

C'est donc une réponse supplémentaire et adaptée en particulier au public des adolescents et aussi des jeunes de 16 à 18 ans sur le problème de la vitesse, sur le problème de l'automobile et aussi celui des transports. Cet atelier moto-club sera doublé aussi d'un atelier de bricolage car il nous est apparu nécessaire de rétablir des relations entre les adolescents et leurs parents, car bien souvent ces relations d'autorité n'existent plus et le père est souvent, très souvent déconsidéré.

Ce projet a été élaboré avec l'ensemble des travailleurs sociaux ; je me félicite du projet partenarial dont il a fait l'objet et c'est, à ce titre, un projet tout à fait exemplaire en liaison directe avec la MPT de Montrapon. D'autre part, si je me félicite de ce partenariat établi avec l'ensemble des partenaires sociaux, je tiens à préciser que c'est l'un des premiers projets sur la Ville de Besançon pour lequel nous travaillons avec l'ADDSEA et je souhaite que nous continuions sur différents axes avec ce partenaire. C'est pour moi aussi l'occasion de demander au Conseil Général de participer au fonctionnement de cet atelier et de cette maison sur Montrapon par une aide au fonctionnement sur une opération très concrète qui devrait porter ses fruits. Là où de telles maisons, de tels ateliers existent en particulier dans la banlieue nantaise, nous avons en effet pu constater une diminution évidente des vols de voitures, de cyclomoteurs et j'espère que cet appel que je lance au Conseil Général sera entendu.

M. TABOURNOT : Simplement Monsieur le Maire pour dire à M. JEANNIARD deux choses. Tout à l'heure j'ai demandé qu'on ne mélange pas les domaines de compétences et je crois qu'il va falloir être très très vigilant sur ce qu'on veut faire dans cette maison.

Si l'idée est bonne au niveau de la délinquance, au niveau de la protection sociale, je voudrais simplement rappeler qu'il y a quelques années une expérience de ce type avait été créée au niveau de la Maison Pour Tous de Palente et qu'elle s'était traduite par une telle forme de concurrence déloyale à l'égard d'une profession qui est la mienne, que ça avait posé des problèmes.

Aussi pour éviter que cela ne se reproduise, je crois qu'il va falloir être très très vigilant sur l'exécution des choses, sur la formulation des contrats de manière à ce qu'il n'y ait pas de problème du tout au niveau de quelque profession que ce soit, pas forcément la mienne mais je pense à un tas de gens qui travaillent dans ce secteur également.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous avez raison, c'est vrai qu'il faut éviter cela, on l'inscrit.

M. NACHIN : Je voudrais dire qu'il y a des projets qui sont intéressants, des réalisations qui sont intéressantes mais il faut aussi qu'il y ait le personnel nécessaire pour faire fonctionner ces réalisations.

On a parlé de la médiathèque et du succès qu'elle avait obtenu, on peut parler aussi du succès obtenu par la Maison Pour Tous de Montrapon et du succès obtenu par ses animateurs, par ses bibliothécaires. Je voudrais rappeler quand même que mercredi dernier, 21 mars, les bibliothécaires de la Ville de Besançon se sont mis en grève à 98 %...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je pense que vous vous trompez de sujet, nous en sommes à l'atelier moto et vous m'avez demandé à m'interpeller dans ce secteur-là. Vous le ferez en fin de séance comme c'est la règle.

La discussion est close.

Le Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission du Budget et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.